



date de convocation et d'affichage du conseil municipal : le 1^{er} octobre 2012

lieu de réunion : salle du Chai – 2 ter rue de la meulière au Crès – délibération n°25-2008 du 31/03/2008

présidence : Pierre BONNAL, maire

secrétaire de séance élu à l'unanimité : Murielle GAILLET

date de publicité du compte-rendu de séance et de ses délibérations : 18 octobre 2012

L'an deux mille douze et le 11 octobre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est assemblé à la salle du Chai (délibération n°25-2008 du 31/03/2008) sous la présidence de Monsieur Pierre BONNAL, maire, dûment convoqué le 1^{er} octobre deux mil douze par lui-même.

Membres présents : AMICO Eliette, ANDRE Jean-Michel, BARDY Bruno, BERTHELIER Jacques, BONNAL Pierre, CARBONELL Gérard, CHAMPAY Stéphane, CHAVANCE Maxime, DI GRAZIA Chantal, DUVAL Sonia, GAILLET Murielle, GAUBE Sandrine, IRIGOYEMBORDE Véronique, JEAN Bernard, LABBE Jean-Pierre, LAURENT Christian, MARIN Lionel, MILOSZYK Francis, PAU Brigitte (arrive à 19h25 - à partir de la question N° 6 et participe au vote), PANIS Rémi (arrive à 20h20 – à partir de la question N° 12 et participe au vote), REBOUL Jean-Marie (arrive à 19h05 et participe au vote de la question N° 4), RIZZOLI Maryèle, ROUBEAU Sébastien (arrive à 19h10 et participe au vote de la question N° 4), ROUVE Pierre-Yves, TISSOT Jean- Claude, VIALETTES Viviane,

Membres absents représentés (pouvoirs) :

ARTIGAU Dominique à JEAN Bernard

DELARUE Magali à BONNAL Pierre

COMBALBERT-VERNIS Jean-Sylvain à ROUVE Pierre-Yves

1. adoption de l'ordre du jour

Après désignation du secrétaire de séance, il est proposé au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour transmis le 1^{er} octobre 2012 et modifié par courrier du 5 octobre 2012

VOTE : adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2012

Il est proposé au conseil d'approuver le procès-verbal qui vous a été envoyé le 19 juillet 2012

VOTE : adopté à la majorité (3 abstentions J. Berthelien – C. Laurent – J-C. Tissot)

3. décisions municipales

Rapporteur : Pierre BONNAL

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n°29-2008 du 31 mars 2008 modifiée par la délibération n°28-2009 du 26 mars 2009.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

Tableau synthétique

n°	Date	objet	entreprise	montant	observation
22-2012	23/07/2012	MAPA 12-05 – Travaux d'extension de l'école F. Mistral	-	-	Décision annexée
23-2012	23/07/2012	MAPA 12-07 – Travaux de réseaux secs – Marché à bon de commande années 2012 à 2015	Ent. CITEOS	-	Décision annexée
24-2012	23/07/2012	MAPA 12-08 – Travaux de voirie – eaux pluviales – Marché à bon de commande année 2012 à 2015	Ent. COLAS	-	Décision annexée
25-2012	24/07/2012	MAPA 12-06 – Travaux d'aménagement d'un skatepark démontable au lac du Crès	Ent SARL HURRICANE	54 130 € HT	Décision annexée
26/2012	27/08/2012	Justice contentieux – désignation d'un avocat – Recours SARL 23 rue Baudin c/Communauté d'Agglomération de Montpellier et Commune du Crès contre preemption parcelle BE 42	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY ET GAUER	-	Décision annexée

4. Finances – Commune - Décision modificative n°1

Rapporteur : Bernard JEAN

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de crédits suivantes :

Libellé		BP	DM1	R.A.R	Total
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		7 266 120 €	1 459 550 €	0 €	8 725 670 €
O11	Charges à caractère général	1 828 020 €	18 825 €	0 €	1 846 845 €
60611	Eau & Assainissement	130 000 €	0 €		130 000 €
60612	Energie-Electricité	400 000 €	0 €		400 000 €
60622	Carburants	35 000 €	0 €		35 000 €
60623	Alimentation	35 420 €	0 €		35 420 €
60631	Fournitures d'entretien	98 700 €	0 €		98 700 €
60632	Fourniture de petit équipement	42 500 €	3 825 €		46 325 €
60633	Fournitures de voirie	36 500 €	0 €		36 500 €
60636	Vêtements de travail	13 550 €	0 €		13 550 €
6064	Fournitures administratives	26 000 €	0 €		26 000 €
6068	Autres matières & fournitures	18 450 €	0 €		18 450 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	144 820 €	10 000 €		154 820 €
6122	Crédit-bail mobilier	3 600 €	0 €		3 600 €
6132	Locations immobilières	63 600 €	0 €		63 600 €
6135	Locations mobilières	91 750 €	0 €		91 750 €
61521	Entretien des terrains	24 000 €	0 €		24 000 €
61522	Entretien bâtiments	9 000 €	0 €		9 000 €
61523	Entretien V.R.D	15 000 €	0 €		15 000 €
61551	Entretien matériel roulant	46 300 €	0 €		46 300 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 500 €	0 €		10 500 €
6156	Maintenance	52 620 €	0 €		52 620 €

616	Primes d'assurance	93 440 €	0 €		93 440 €
617	Etudes & recherches	7 000 €	5 000 €		12 000 €
6182	Doc.générale & technique	9 170 €	0 €		9 170 €
6184	Vers. Org. Formation	25 100 €	0 €		25 100 €
6188	Autres frais divers	76 950 €	0 €		76 950 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	1 500 €	0 €		1 500 €
6226	Honoraires	5 500 €	0 €		5 500 €
6227	Frais d'acte et de contentieux	50 000 €	0 €		50 000 €
6231	Annonces & insertions	8 000 €	0 €		8 000 €
6232	Fêtes & cérémonies	128 500 €	0 €		128 500 €
6236	Catalogues & imprimés	25 800 €	0 €		25 800 €
6251	Voyages & déplacements	4 000 €	0 €		4 000 €
6261	Frais affranchissement	17 000 €	0 €		17 000 €
6262	Frais de télécommunications	42 600 €	0 €		42 600 €
6281	Concours divers	7 150 €	0 €		7 150 €
63512	Taxes foncières	18 000 €	0 €		18 000 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 000 €	0 €		11 000 €
012	Charges personnel & frais assimilés	3 330 000 €	0 €	0 €	3 330 000 €
6218	Autres personnels extérieurs	10 594 €	0 €		10 594 €
6331	Versement transport	36 838 €	0 €		36 838 €
6332	Cotisations au FNAL	9 550 €	0 €		9 550 €
6336	CNFPT & CDG	41 526 €	0 €		41 526 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 918 630 €	0 €		1 918 630 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	61 666 €	0 €		61 666 €
64118	Autres Indemnités PT	217 298 €	0 €		217 298 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	104 263 €	0 €		104 263 €
6417	Rémunération des apprentis	3 663 €	0 €		3 663 €
6451	URSSAF	341 803 €	0 €		341 803 €
6453	Cotisations caisses retraite	544 264 €	0 €		544 264 €
6454	ASSEDIC	6 440 €	0 €		6 440 €
6458	Cotisations autres organismes	33 465 €	0 €		33 465 €
65	Autres charges de gestion courante	808 000 €	4 100 €	0 €	812 100 €
651	Redevances pour concessions, brevets...	650 €	0 €		650 €
6531	Indemnités des Elus	115 000 €	0 €		115 000 €
6533	Cotisations de retraite	10 000 €	0 €		10 000 €
6535	Formation	4 300 €	0 €		4 300 €
6554	Cotis.organismes regroupement	143 900 €	0 €		143 900 €
6558	Autres contrib.obligatoires	9 150 €	0 €		9 150 €
657361	Subv de fonctionnement Caisse des écoles	75 000 €	4 100 €		79 100 €
657362	Subv de fonctionnement CCAS	65 000 €	0 €		65 000 €
65737	Subv. Fonct autres établissements publics	300 000 €	0 €		300 000 €
6574	Subv de fonctionnement aux pers. Privées	85 000 €	0 €		85 000 €
66	Charges financières	215 000 €	0 €	0 €	215 000 €
66111	Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	200 000 €	0 €		200 000 €
66112	Intérêts des emprunts - Rattachement des ICNE	15 000 €	0 €		15 000 €
67	Charges exceptionnelles	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €
6712	Amendes fiscales et pénales	2 000 €	0 €		2 000 €
673	titres annulés sur exerc.antérieur	5 000 €	0 €		5 000 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	0 €	0 €		0 €
014	Atténuation de produits	62 100 €	0 €	0 €	62 100 €
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	62 100 €	0 €		62 100 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	100 000 €	0 €		100 000 €
	Chapitres codifiés	916 000 €	1 436 625 €	0 €	2 352 625 €
023	Virement section investissement	916 000 €	1 436 625 €		2 352 625 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		7 266 120 €	1 459 550 €	0 €	8 725 670 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €
70311	Concessions cimetières	15 000 €	0 €		15 000 €
70321	Droit stationnement voie publique	10 000 €	0 €		10 000 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	95 000 €	0 €		95 000 €
73	Impôts & taxes	5 867 100 €	0 €	0 €	5 867 100 €
73111	Contributions directes-Taxes foncières et d'habitation	5 450 000 €	0 €		5 450 000 €
7321	Attribution de compensation	51 000 €	0 €		51 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	120 000 €	0 €		120 000 €

73681	Taxes/emplacements publicitaires	96 100 €	0 €		96 100 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000 €	0 €		150 000 €
74	Dotations & participations	1 043 400 €	36 650 €	0 €	1 080 050 €
7411	Dotations forfaitaires	705 000 €	38 226 €		743 226 €
74121	Dotation solidarité rurale	73 000 €	4 606 €		77 606 €
74127	Dotation nationale de péréquation	80 000 €	-6 182 €		73 818 €
745	Dotation spéciale instituteurs	2 800 €	0 €		2 800 €
746	D.G.D	1 600 €	0 €		1 600 €
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	13 000 €	0 €		13 000 €
74834	Compensation taxes foncières	42 000 €	0 €		42 000 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	126 000 €	0 €		126 000 €
75	Autres produits & gestion courante	160 000 €	0 €	0 €	160 000 €
751	Redevances pour concessions, brevets, licences,...	40 000 €	0 €		40 000 €
752	Revenus des immeubles	120 000 €	0 €		120 000 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
768	Autres produits financiers	0 €	0 €		0 €
77	Produits exceptionnels	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
7788	Autres produits exceptionnels (indemnités de sinistres)	10 000 €	0 €		10 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	0 €	0 €		0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
7911	Indemnités de sinistres	0 €	0 €		0 €
013	Atténuation de charges	65 620 €	0 €	0 €	65 620 €
6419	Remboursement/rémunération du personnel	65 620 €	0 €		65 620 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	0 €
722	Immobilisations corporelles	0 €	0 €		0 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	0 €	0 €	0 €
713	Variation des stocks	0 €	0 €		0 €
	Chapitres codifiés	0 €	1 422 900 €	0 €	1 422 900 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0 €	1 422 900 €		1 422 900 €

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES					
	DEPENSES	311 250 €	2 072 300 €	0 €	2 383 550 €
1641	Emprunts en euros	300 000 €	0 €	0 €	300 000 €
001	Solde d'exécution N-1		2 072 300 €	0 €	2 072 300 €
261	Titres de participation	11 250 €	0 €	0 €	11 250 €
	RECETTES	3 416 000 €	3 528 925 €	0 €	6 944 925 €
021	Virement de la section de fonctionnement	916 000 €	1 436 625 €	0 €	2 352 625 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €
10222	FCTVA	250 000 €	20 000 €	0 €	270 000 €
10223	TLE	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €
1641	Emprunts en euros	1 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €
28158	Amortissements	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
1068	Réserves - excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	2 072 300 €	0 €	2 072 300 €

OP 50 - ECOLE PRIMAIRE FREDERIC MISTRAL					
	DEPENSES	1 500 000 €	0 €	0 €	1 500 000 €
21312	Bâtiments scolaires	1 500 000 €	0 €	0 €	1 500 000 €
	RECETTES	250 000 €	-64 300 €	0 €	185 700 €
1328	Autres subventions	250 000 €	-64 300 €	0 €	185 700 €

OP 74 - CRECHE					
	DEPENSES	0 €	38 675 €	39 200 €	38 675 €
2121	Plantations d'arbres et arbustes	0 €	175 €	200 €	175 €
21318	Autres bâtiments publics	0 €	38 500 €	39 000 €	38 500 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €

OP 83 - VOIRIE 2011					
	DEPENSES	900 000 €	859 300 €	1 042 900 €	1 759 300 €
2128	Autres agencements et aménagements	900 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 700 000 €
2151	réseaux de voirie	0 €	3 900 €	3 900 €	3 900 €
2152	Installation de voirie	0 €	11 000 €	6 200 €	11 000 €

21534	Réseaux d'électrification	0 €	800 €	800 €	800 €
21538	Autres réseaux	0 €	43 600 €	32 000 €	43 600 €
	RECETTES	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
1328	Autres subventions	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €

OP 84 - BATIMENTS 2011

	DEPENSES	0 €	161 900 €	162 920 €	161 900 €
2121	Plantations d'arbres et arbustes	0 €	500 €	520 €	500 €
21311	Hôtel de ville	0 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €
2135	Installations générales, agencements et aménagements divers	0 €	156 000 €	157 000 €	156 000 €
	RECETTES	0 €	16 500 €	0 €	16 500 €
1323	Subvention département	0 €	16 500 €	0 €	16 500 €

OP 86 - MATERIELS 2011

	DEPENSES	0 €	7 950 €	7 950 €	7 950 €
2158	Autres matériels	0 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €
2183	Matériel de bureau et informatique	0 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €

OP 87 - VOIRIE 2012

	DEPENSES	237 000 €	200 000 €	0 €	437 000 €
2128	Autres agencements et aménagements	237 000 €	200 000 €	0 €	437 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €

OP 88 - BATIMENTS 2012

	DEPENSES	599 700 €	0 €	0 €	599 700 €
21311	Hôtel de ville	200 000 €	0 €	0 €	200 000 €
21318	Autres bâtiments publics	399 700 €	0 €	0 €	399 700 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €

OP 89 - TERRAINS 2012

	DEPENSES	152 500 €	100 500 €	0 €	253 000 €
2041412	Subvention communes bâtiments et installation	0 €	100 500 €	0 €	100 500 €
2128	Autres agencements et aménagements	152 500 €	0 €	0 €	152 500 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €

OP 90 - MATERIELS 2012

	DEPENSES	65 550 €	40 500 €	0 €	106 050 €
205	Logiciels	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €
2158	Autres matériels	65 550 €	0 €	0 €	65 550 €
2183	Matériel de bureau et informatique	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0 €	26 000 €	0 €	26 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €

RECAPITULATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 266 120 €	1 459 550 €	0 €	8 725 670 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 266 120 €	1 459 550 €	0 €	8 725 670 €
SOLDE	0 €	0 €	0 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 766 000 €	3 481 125 €	1 252 970 €	7 247 125 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 766 000 €	3 481 125 €	0 €	7 247 125 €
SOLDE	0 €	0 €	-1 252 970 €	0 €
SOLDE GLOBAL	0 €	0 €	-1 252 970 €	0 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à la majorité (5 abstentions P-Y. Rouve – J-S. Combalbert-Vernis – S. Champay – J. Berthelier – J-C. Tissot).

5. Finances – Admissions en non-valeur de titres de recettes

Rapporteur : Bernard JEAN

Sur proposition du Trésorier principal de Castries, qui, malgré les procédures classiques de poursuites et demandes de renseignements, ne peut recouvrer les créances concernées, il est demandé au conseil municipal :

- D'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
Exercice	Numéro du titre	Montant
2011	141	545,62 €
2011	187	545,62 €
2011	248	545,62 €
2011	413	1 246,80 €
TOTAL		2 883,66 €
BUDGET JESM		
2007	50	158,60 €
2007	52	37,78 €
2007	54	304,31 €
TOTAL		500,69 €

- De dire que les crédits seront prélevés aux budgets concernés, chapitre 65.
- D'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l'unanimité

6. Administration générale – Dénomination de voies et places publiques

Rapporteur : Jean-Michel ANDRE

La première phase du réaménagement de l'avenue des Baléares achevée, un carrefour giratoire a été créé à l'intersection de la rue des Oliviers et de la place Charles De Gaulle afin de faciliter les différents accès.

Ce carrefour n'existait pas avant l'opération, et il convient dorénavant de le dénommer.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De dénommer le carrefour giratoire créé à l'intersection de la rue des Oliviers et de la place Charles De Gaulle et présenté dans le plan annexé « Rond-point Winston Churchill ».

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l'unanimité

7. Urbanisme – ZAC Olivette – Cession foncière

Rapporteur : Francis Miloszyk

Par délibération n° 39-2012 du 29 mai 2012, le conseil municipal autorisait, dans le cadre de la ZAC Olivette, la cession à l'aménageur des parcelles nécessaires à la réalisation de cette opération. Certains termes de cette délibération devant être précisés, une nouvelle délibération est soumise au conseil municipal, annulant et remplaçant intégralement la délibération sus visée.

En application de l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, certaines parcelles doivent faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement dans le domaine privé de la commune.

En effet, les dites parcelles ont jadis été aménagées pour un parcours santé. A ce jour, plus aucune installation n'étant mise à la disposition du public, la désaffectation peut être constatée de fait.

Par délibération n° 82-2010 en date du 6 décembre 2010, le conseil municipal adoptait le dossier de réalisation de la ZAC Olivette.

Ce dossier de réalisation présentait notamment l'équilibre financier de l'opération, précisant les modalités de financement des équipements publics en portant ainsi la part communale à 153 100 € sur un montant total de 874 000 € HT.

Il convient d'ajouter à cela une participation en numéraire et/ou en travaux permettant d'obtenir le montant définitif de la transaction.

En application de la loi n° 2010-237, la commune est dorénavant assujettie au système de la TVA sur marge. Le calcul de cette TVA se fait en rapprochant le prix de cession global aux éventuels prix d'acquisition des parcelles concernées. Si le prix d'acquisition est inconnu car la propriété trop ancienne pour permettre une détermination, la marge correspondra à la globalité du prix de vente.

On obtient donc le calcul suivant :

Parcelles	Prix d'acquisition	Surface acquise (en m ²)	Prix d'acquisition au m ²	Surface vendue (en m ²)	Prix d'acquisition des surfaces vendues	Prix de vente au m ²	Prix de vente des parcelles
BV 10	30 371,16 €	9 057	3,35 €	8 930	29 945,29 €	34,50 €	308 085,00 €
BV 8	16 132,16 €	4 810	3,35 €	4 877	16 356,86 €	34,50 €	168 256,50 €
BV 31	13 650,00 €	918	14,87 €	918	13 650,00 €	34,50 €	31 671,00 €
BV 28	sans objet	sans objet	- €	309	- €	34,50 €	10 660,50 €
BV 19	912 €	3 039	0,30 €	1 709	512,87 €	34,50 €	58 960,50 €
BV 18	sans objet	sans objet	- €	1 306	- €	34,50 €	45 057,00 €
BV 15	6 154,37 €	1 835	3,35 €	1 835	6 154,37 €	34,50 €	63 307,50 €
BP 177	sans objet	sans objet	- €	4 843	- €	34,50 €	167 083,50 €
			TOTAL	24 727	66 619,39 €	34,50 €	853 081,50 €

Calcul de la TVA sur marge : $(853\,081,50\text{ €} - 66\,619,39\text{ €}) \times 19,6\% = 154\,146,57\text{ €}$

Il est précisé que les plans du document d'arpentage reprenant les subdivisions des parcelles BV 28 (la partie dénommée (a) étant la partie cédée) et BP 177 (les parties dénommées (a) et (b) étant cédées) sont annexés à la présente délibération, ainsi qu'un plan général des emprises foncières concernées.

Au vu de ces éléments, il est donc demandé au conseil municipal :

- De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 39-2012 du 29 mai 2012.
- De décider le déclassement des parcelles BV 8, BV 10, BV 15, BV 18, BV 19, BV 28 et BP 177 telles que reprises dans le plan annexé en vue de les transférer dans le domaine privé de la commune.
- D'autoriser la cession d'une partie du domaine privé communal selon la répartition suivante :

Parcelles	Superficie cédée (en m ²)
BV 10	8 930
BV 8	4 877
BV 31	918
BV 28	309
BV 19	1 709
BV 18	1 306
BV 15	1 835
BP 177	4 843

- De dire que le prix retenu sera de 34,50 € par mètre carré, portant le montant général de la vente à 853 081,50 € (dont participation en numéraire : 400 000 €, participation en travaux : 299 981,50 € (réhabilitation totale de l'avenue du Mistral) et obligation de faire conformément au dossier de réalisation : 153 100 €). Ce prix est supérieur à l'estimation du service de France Domaines du 20 mars 2012 portant le prix au mètre carré à 25 €.
- De dire que le bilan financier de la ZAC Olivette se définit de la manière suivante :
 - Prix de vente hors TVA / marge : 853 081,50 € (dont 153 100 € au titre de la participation aux équipements publics et 299 981,50 € en travaux)
 - TVA / marge : 154 146,57 €
 - Prix de vente TVA / marge incluse : 1 007 228,07 €
 - Montant en numéraire dû par l'aménageur : 554 146,57 € (dont TVA sur marge 154 146,57 €)
 - Montant HT en travaux dû par l'aménageur : 299 981,50 €
- De désigner la SCP Vidal & Domergue, domiciliée avenue Foch à Montpellier, pour la rédaction des actes.
- De dire que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'aménageur.
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout acte notarié et tout document relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à la majorité (5 abstentions P-Y. Rouve – J-S. Combalbert-Vernis – S. Champay – J. Berthelie – J-C. Tissot).

8. Urbanisme – Remise gracieuse – taxes d’urbanisme

Rapporteur : Bernard JEAN

Par courrier en date du 22 août 2012, la Direction Générale des Finances Publiques, chargée du recouvrement des taxes d’urbanisme, a sollicité Monsieur le Maire pour une demande de remise gracieuse des pénalités de retard relatives aux taxes d’urbanisme tardivement acquittées par un administré Cressois.

En application de l’article L 251-A du livre des procédures fiscales, le Conseil Municipal est compétent pour accorder une telle remise d’un montant de 192 € (cent quatre vingt douze euros).

Les services de la DGFIP ont émis un avis favorable quant à l’exonération totale de cette pénalité.

Au vu de ces éléments, il est donc demandé au conseil municipal :

- D’autoriser la remise gracieuse de cette pénalité de 192 euros au profit du bénéficiaire du permis de construire.
- D’autoriser M. le Maire ou l’adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l’unanimité

9. Foncier – Convention de servitude avec la Communauté d’Agglomération de Montpellier dans le cadre du Schéma directeur d’assainissement de l’Agglomération de Montpellier – Autorisation de signature

Rapporteur : Brigitte PAU

Les travaux du lotissement communal « Les Républiques » offrent l’opportunité, au regard des canalisations qu’il convient d’installer, de remettre à niveau une partie du réseau d’eaux usées du quartier dont le fonctionnement s’avérait parfois défectueux.

Les travaux sont effectués par la Communauté d’Agglomération dans le cadre de sa compétence, mais l’emprise sur le domaine public communal nécessite que soit signée une convention de servitude afin notamment de laisser libre de toute emprise le réseau dans l’hypothèse d’une intervention future.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D’autoriser M. le Maire ou l’adjoint délégué à signer la convention de servitude dont le projet est annexé à la présente délibération, et dont les emplacements sont repris dans le plan également joint, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l’unanimité

10. Inter-génération – Convention avec l'UFRAPS de Montpellier – Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Michel ANDRE

Dans le cadre des activités du service municipal Nouvel Essor, un atelier « Marche nordique » va être créé à destination des usagers de la structure. Cette activité permet d'allier convivialité et entretien physique, et nécessite au départ une certaine initiation qu'il convient de prodiguer selon des méthodes étudiées par les stagiaires de l'Unité de Formation et de Recherche des activités physiques et sportives (UFRAPS).

Afin de bénéficier du savoir-faire et de la connaissance des stagiaires de l'UFRAPS dans ce domaine, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention dont le projet est annexé ainsi que tout document à cette affaire.

Le conseil Municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l'unanimité

11. Inter génération – Convention avec le Comité Régional EPMM Sport pour Tous Languedoc Roussillon – Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Michel ANDRE

Dans le cadre du programme présenté par le service municipal du Nouvel Essor, un atelier « Posture Intégré d' Equilibre Dynamique » est proposé à ceux qui le désirent.

Afin de bénéficier du savoir-faire et de la connaissance des membres du comité Régional EPMM (Entraînement Physique dans le Monde Moderne) dans ce domaine, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention dont le projet est annexé ainsi que tout document à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l'unanimité

12. Inter génération – Nouvel Essor – Organisation d'un séjour en Normandie – Tarification

Rapporteur : Jean-Michel ANDRE

Du 11 au 18 mai 2013 le service municipal Nouvel Essor organise un séjour à Blainville sur Mer (50).

Comme de tradition dorénavant, ce séjour sera organisé en partenariat avec l'Association nationale des Chèques Vacances (ANCV), ce qui permettra à certain participants, en fonction de leurs revenus et selon des critères spécifiques à l'ANCV, de bénéficier d'une aide à l'inscription.

L'accueil sera assuré dans une résidence type village de vacances en pension complète et activités sur site. Le transport sera assuré par un prestataire extérieur tout au long du séjour.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer le tarif du séjour à Blainville sur Mer organisé par le service municipal « Nouvel Essor » à 680 € par personne hors aide éventuelle de l'ANCV de 180 €. Ce tarif est établi sur la base d'un maximum de 40 participants.
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l'unanimité

13. Finances – Tarif séjour ski 2013

Rapporteur : Eliette AMICO

Comme chaque année, le service Enfance jeunesse et Sport Municipal propose un séjour au ski à la Toussuire (74) du 2 au 8 mars 2013 durant les vacances scolaires.

Il est demandé au conseil municipal :

- De fixer le tarif de ce séjour à 490 € par personne
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

VOTE : adopté à l'unanimité

14. Intercommunalité – Rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Salaison sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2011

Rapporteur : Bruno BARDY

Il est rappelé que par courrier du 20 juillet 2012, le conseil municipal a été informé de la mise à disposition du rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Salaison sur prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011.

Monsieur le Maire et l'adjoint délégué sont autorisés à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal en prend acte.

Plus aucune question n'est abordée, la séance est levée à 20 heures 45 .

Fait et publié au Crès, le 12 octobre 2012
Le maire,


Pierre BONNAL

Les pièces complémentaires aux délibérations sont disponibles au secrétariat général.

4